

MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 15 septembre 2022.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 22 septembre 2022, à 19 heures 30.

Le Maire,
Georges MORISON.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 septembre 2022

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et deux,
En exercice : 15 le 22 septembre à 19 heures 30,
Présents : 12 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANTHEME,
Votants : 13 dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Moulin,
sous la présidence de Monsieur Georges MORISON, Maire.

PRESENTS : M. Georges MORISON, Maire, MM. Jean-François GAGNAIRE, Jean-Yves MICARD et Patrick TOURNEBISE et Mme Sonia ALLOT, Adjoints,
Jérôme ARSAC, Hervé BOINON, Alexis COL, Maurice FOUGEROUSE, Bernard GUILLOT, et Véronique DUVERT et Morgane GUILLOT.

REPRESENTES : Daniel ROCHETTE (procuration à Jean-François GAGNAIRE).

ABSENTS : Paul FOUGEROUSE et Mme Lucette VALENTINO (excusée).

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de M. Jean-François GAGNAIRE, en qualité de secrétaire de séance.

La séance débute par la présentation au Conseil Municipal du projet de Monsieur et Madame RODARY qui souhaitent s'installer dans notre région et continuer à développer leur activité.

Objet : Vente ancienne Auberge de Prabouré.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, M. et Mme RODARY, porteurs d'un projet qu'ils vont exposer .

Ils sont diplômés Musher, actuellement installés dans le Haut-Jura et proposent des activités (balade en traineau, kart, cani-rando, ...), toute l'année, avec des chiens Huskies.

Ils souhaitent déplacer leur activité sur notre commune pour des raisons familiales et le site de Prabouré constitue un lieu permettant leur installation.

Suite à notre mise en vente du bâtiment de Prabouré, ils souhaiteraient l'acquérir et propose la somme de 170 000€ pour le bâtiment et son terrain cadastré G222 et la parcelle G2405.

Monsieur le Maire précise que des échanges ont eu lieu avec la SEML de Prabouré pour la compatibilité des activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- autorise la vente au profit de Monsieur et Madame RODARY Maxime domiciliés Lieu-dit Le Manon à SEPTMONTCEL LES MOLUNES (39 310), des biens cadastrés G222 (bâtiment + terrain) et G2405, d'une superficie de 64 ares 90 et de 90 ares 03 moyennant le prix de 170 000€,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente, et notamment l'acte notarié devant être passé à l'Office Notarial des Comtes du Forez avec Maître Philippe REGENT, situé 4 Place du Docteur Jean Vial à Montbrison (Loire).

Objet : Fiscalité locale : proposition société ECOFINANCE.

Monsieur le Maire expose le problème de l'équité fiscale qui est demandée régulièrement par les administrés. Ce problème concerne les grandes différences d'imposition constatées pour des habitations équivalentes en matière de confort.

La fiscalité est calculée à partir de données sur le bâti qui ne sont pas toujours actualisées car certains propriétaires ne font pas de déclarations avant travaux. Nous constatons que nous avons 88% des logements déclarés actuellement insalubres qui ont fait l'objet d'une

réhabilitation et, que de ce fait, ont une valeur locative sous-évaluée. Dans un souci d'une meilleure équité fiscale, nous devons donc reprendre le listing des propriétés pour rectifier les principales anomalies.

Pour réaliser cette correction, Monsieur le Maire propose de confier cette étude à la Société ECOFINANCE qui est spécialisée en la matière, pour un coût de 4 800€. De plus afin d'assurer un suivi de nos bases fiscales, la société nous propose l'abonnement à un logiciel Cmagic.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et l'abonnement au logiciel avec ECOFINANCE par 9 voix pour, 2 contre et une abstention.

Objet : Règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé – OPAH-RU multisites – Avenant n°1.

Vu la délibération en date du 4 février 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre de l'OPAH-RU multisites ;

Vu l'instruction en date d'avril 2021 de l'Anah relative à l'instauration à titre expérimental des régimes d'aides afférents à la rénovation de façades et à la transformation de locaux non affectés à un usage d'habitation en locaux à usage collectif ;

Monsieur le Maire rappelle les faits suivants :

La commune de Saint-Anthème s'est engagée dans la mise en place d'une Opération programmée d'amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU). Dans ce cadre, elle s'engage aux côtés de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah) et de la communauté de communes à financer les travaux d'amélioration réalisés par des artisans dans les logements et immeubles concernés par le dispositif.

L'objet de ce 1^{er} avenant au règlement des aides est de pouvoir intégrer le financement des ravalements de façades dans un périmètre défini et inscrit dans la convention d'opération. De plus, des ajustements ont été réalisés quant à la prime primo accession et à l'aide sur la création d'espace extérieur privatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'avenant n°1 du présent règlement relatif aux attributions des aides de la communauté de communes Ambert Livradois Forez dans le cadre de l'OPAH-RU.

Objet : Partenariat avec association pour l'entretien de l'Eglise.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes rencontres avec les membres de l'association « pour la Sauvegarde du patrimoine Religieux et Culturel de Saint-Anthème ». Concernant l'église, un devis a été demandé auprès du cabinet PIL Architectures à Ambert, pour établir un diagnostic et un avant-projet des actions à mener.

Le montant de cette prestation s'élève à 18 000€ TTC et l'association s'engage à financer totalement cette étude ; La commune étant propriétaire de l'église, il lui revient néanmoins à signer les engagements administratifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce partenariat avec l'association qui permettra d'entretenir au mieux l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le financement apporté par l'association « pour la Sauvegarde du patrimoine Religieux et Culturel de Saint-Anthème » pour la mission de diagnostic et d'avant-projet de travaux et valide la proposition de devis du cabinet PIL Architecture,
- demande à Monsieur le Maire d'émettre les titres pour l'encaissement envers l'association « pour la Sauvegarde du patrimoine Religieux et Culturel de Saint-Anthème » à hauteur de son engagement de 18 000€ et en contrepartie d'émettre les mandats de règlement au Cabinet PIL,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente

Objet : Nomination membre suppléant CLETC.

Monsieur le Maire donne lecture de la décision de la Communauté de Communes ALF, en date

du 09 février 2017.

Suite aux dernières élections municipales, il convient de procéder comme demandé, à la désignation d'un suppléant, nommé par le Maire.

Après avoir fait appel aux volontaires, M. Jean-François GAGNAIRE est nommé suppléant de la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges.

Objet : Nomination correspondant Incendie et Secours.

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale en date du 05 août 2022.

Le correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié au service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Après avoir fait appel aux volontaires, M. Hervé BOINON est nommé correspondant Incendie et Secours.

Objet : Renouvellement adhésion à la mission relative à l'assistance retraite exercée par le CGFPT du Puy-de-Dôme.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire / le Président à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

Objet : Régularisation et vente terrain à M. CHALARD.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Monsieur Jean-François CHALARD, domicilié Beauvoir à Saint-Anthème, maison cadastrée D262.

Suite à l'état des lieux de la propriété, il apparaît des différences sur le plan cadastral et afin de régulariser, il suffirait de valider le relevé effectué par Monsieur Didier BOUNIARD, géomètre-expert à Montbrison.

La régularisation porte sur un total de 144m² : la première partie à régulariser, nommée parcelle A sur le plan joint en annexe, représente 14 ca (=14m²) et la seconde, nommée parcelle B fait 1a et 30 ca (130m²).

Le prix de vente du m² de terrain est fixé à 1€ et les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le relevé établi par le géomètre, Monsieur Didier BOUNIARD et autorise Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage,
- autorise la vente des parcelles A et B telles que mentionnées sur le relevé pour une contenance totale de 144m², au prix de 1€ le m²,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente et notamment l'acte notarié devant être passé à l'Office Notarial des Comtes du Forez avec Maître Thilbault PENNANEAC'H', situé 4 Place du Docteur Jean Vial à Montbrison (Loire).

Objet : Sections – Programme prévisionnel de travaux – Année 2022 / 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du programme prévisionnel de travaux proposés par l'Office National des Forêts pour les forêts de Allier Jeunes et Autres, Béraud, Beauvoir et Autres, Crozet le Faud et du Bouteillet Le Chomet à l'unanimité :

- donne son accord pour la réalisation des travaux d'entretien des limites (peintures),
Allier Jeunes et Autres : 1 600€ HT soit 1 920€ TTC ;
Béraud : 2 970€ HT soit 3 564€ TTC ;
Beauvoir et Autres : 370€ soit 444€
Crozet le Faud : 2 400€ HT soit 2 880€ TTC ;
Bouteillet Le Chomet : 2 270€ H.T. soit 2 724€ TTC ;
- demande l'inscription au budget annuel les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les devis présentés pour le compte de la Commune ;
- décide de reporter l'année suivante les travaux non réalisés au cours de l'exercice 2022, en vue de leur parfait achèvement.

Objet : Sections – Approbation de l'assiette des coupes 2023 pour les forêts relevant du régime forestier.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année **2023** par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

1- Assiette des coupes

d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

2- Destination des coupes et mode de vente

d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

Objet : Membres des sections 2022.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les changements effectués (voir listes ci-jointes) dans les différentes sections suite à la réunion des affouages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note des radiations et accepte d'inscrire les nouveaux ayants-droit sous réserve de leur acceptation, conformément aux listes ci-jointes, charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cet effet.

ALLIER JEUNE ET AUTRES			
FOUGEROUSE Jean	Le Bizet	AFFOUAGISTE	
TOURNEBIZE Roger	Le Perrier	AFFOUAGISTE	
GIRAUD Michel	Vassarot	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
FOURNIER Marie	l'Allier Jeune	AFFOUAGISTE	

BEAUFOCHER Jean	Gagnaire	AFFOUAGISTE	
TRONEL Jean	Gagnaire	AFFOUAGISTE	RADIATION
TRONEL Cyrille	Gagnaire	AFFOUAGISTE	
TRONEL Victor	Gagnaire	AFFOUAGISTE	
BEAUVOIR - LE MONT			
MOULIN Valérie	Beauvoir	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
GOURBIERE Dominique	Le Mont	AFFOUAGISTE	
BERAUD			
FILLIOT Roger	Béraud	AFFOUAGISTE	RADIATION
FILLIOT Geneviève	Béraud	AFFOUAGISTE	INSCRIPTION
CHARLET Jean marc	Béraud	AFFOUAGISTE	
TRONEL Michel	Béraud	AFFOUAGISTE	
TRONEL Robert	Béraud	AFFOUAGISTE	
TRONEL Christophe	Béraud	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
COUHERT Marie	Béraud	AFFOUAGISTE	
GACHET Albert	Béraud	AFFOUAGISTE	
CHOUZET			
JURY Paul	Chouzet	AFFOUAGISTE	
COUHERT Joseph	Chouzet	AFFOUAGISTE	
LAMARTINE Romain	Chouzet	AFFOUAGISTE	
TOURNEBIZE Ludovic	Chouzet	AFFOUAGISTE	
TRONEL Henri	Chouzet	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
ROBERT Cédric	Chouzet	AFFOUAGISTE	
FERRAGNE Baptiste	Chouzet	AFFOUAGISTE	
ROCHE Bernard	Chouzet	AFFOUAGISTE	
CHOUZET - LE GAY			
JURY Paul	Chouzet	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
COUHERT Joseph	Chouzet	AFFOUAGISTE	
LAMARTINE Romain	Chouzet	AFFOUAGISTE	
TOURNEBIZE Ludovic	Chouzet	AFFOUAGISTE	
TRONEL Henri	Chouzet	AFFOUAGISTE	
ROBERT Cédric	Chouzet	AFFOUAGISTE	
FERRAGNE Baptiste	Chouzet	AFFOUAGISTE	
ROCHE Bernard	Chouzet	AFFOUAGISTE	
ROBERT Guy	La Chomette	AFFOUAGISTE	
RIFFARD Jean Paul	Le Poyet	AFFOUAGISTE	
COL Norbert	Le Sapt	AFFOUAGISTE	
DE CASTECKER Didier	Le Clos	AFFOUAGISTE	
DEBARD Benoît	La Chomette	AFFOUAGISTE	
CHABRIOUX - LA FOUGEROUSE			
BARRIER Rolland	La Fougerouse	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
BARROU Romain	Les Cheurons	AFFOUAGISTE	
BEAUDOUX Michel	La Fougerouse	AFFOUAGISTE	
BOINON Hervé	La Goutte de St Yvoie	AFFOUAGISTE	

CLAVIER Fabienne	Le Bergougnoux	AFFOUAGISTE	
MICARD Jean Yves	Chabrioux	AFFOUAGISTE	
MOSNIER Christian	Chabrioux	AFFOUAGISTE	
PERRINEL Jean Marie	La Fougerouse	AFFOUAGISTE	
PINGEON Jean Claude	La Fougerouse	AFFOUAGISTE	
TOURNEBIZE Patrick	La Mure	AFFOUAGISTE	
TOURNEBIZE Raymond	La Faye Marchand	AFFOUAGISTE	
CROZET - LE FAUD			
GAGNAIRE Jean François	Le Faud	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
MASSE Jean Louis	Le Faud	AFFOUAGISTE	
BONNET Claude	Le Crozet	AFFOUAGISTE	
LAURENT Patrick	Le Faud	AFFOUAGISTE	
VILLE Gilbert	Le Crozet	AFFOUAGISTE	
EYVANT ET AUTRES			
VRAY Henri	Eyvant	AFFOUAGISTE	
VRAY Ludovic	Eyvant	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
CATEYSSON Thérèse	Les Sagnettes	AFFOUAGISTE	
COUTURIER Yvon	La Ribbe	AFFOUAGISTE	
GAGNAIRE			
BEAUFOCHER Jean	Gagnaire	AFFOUAGISTE	
TRONEL Jean	Gagnaire	AFFOUAGISTE	RADIATION
TRONEL Cyrille	Gagnaire	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
TRONEL Victor	Gagnaire	AFFOUAGISTE	
LEGROS Jean-Marc	Gagnaire	AFFOUAGISTE	
GAGNAIRE -TRONEL			
BEAUFOCHER Jean	Gagnaire	AFFOUAGISTE	
TRONEL Jean	Gagnaire	AFFOUAGISTE	RADIATION
TRONEL Cyrille	Gagnaire	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
TRONEL Victor	Gagnaire	AFFOUAGISTE	
BOSTVIRONNOIS Jean	Tronel	AFFOUAGISTE	
ROUSSEL Chantal	Tronel	AFFOUAGISTE	
LEGROS Jean-Marc	Gagnaire	AFFOUAGISTE	
LA GORCE			
TOURNEBIZE Pierre	La Gorce	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
CREPET Cécile	La Gorce	AFFOUAGISTE	
MEUNIER Ludovic	La Gorce	AFFOUAGISTE	INSCRIPTION
FOUGEROUSE Yvonne	La Gorce	AFFOUAGISTE	
TOURNEBIZE Mélanie	La Gorce	AFFOUAGISTE	
LA SAUVETAT			
CHAPUT Albert	La Sauvetat	AFFOUAGISTE	
CHAPUT Joël	La Sauvetat	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
FOUGEROUSE Jean	La Sauvetat	AFFOUAGISTE	RADIATION
GRARI Henri	La Sauvetat	AFFOUAGISTE	
FERRIOL Noël	La Sauvetat	AFFOUAGISTE	RADIATION

TOQUET Anne Marie	La Sauvetat	AFFOUAGISTE	
LE BOUTEILLET - LE CHOMET			
CATEYSSON Maurice	Le Chomet	AFFOUAGISTE	
CHAMBAT François	Le Chomet	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
CATEYSSON François	Le Chomet	AFFOUAGISTE	
CATESSON Yvonne	Le Bouteillet	AFFOUAGISTE	
JARRAFOUX Jean	Le Chomet	AFFOUAGISTE	
LE FAYT			
FOUGEROUSE Henri	Le Fayt	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
FOUGEROUSE Marguerite	Le Fayt	AFFOUAGISTE	RADIATION
GUILLOT Jean	Le Fayt	AFFOUAGISTE	
JARRAFOUX Jean Jacques	Maria le Cros	AFFOUAGISTE	
NOLL Philippe	Le Fayt	AFFOUAGISTE	
RAYMOND Bernadette	Le Fayt	AFFOUAGISTE	
BARBIER Nicolas	Le Fayt	AFFOUAGISTE	
FOUGEROUSE Christophe	Le Fayt	AFFOUAGISTE	
LE FAYT ET AUTRES			
TRONEL Michel	Montcodiol	AFFOUAGISTE	
GOURBIERE Delphine	Montcodiol	AFFOUAGISTE	
GROSSET Marie Thérèse	Montcodiol	AFFOUAGISTE	
GUILLOT Joseph	Montcodiol	AFFOUAGISTE	
LAFOND Michel	Montcodiol	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
SEIGNIBRARD			
DELAYE Jean marie	Seignibrard	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
PLACE Thierry	Seignibrard	AFFOUAGISTE	
FRERY Daniel	Seignibrard	AFFOUAGISTE	
TRONEL			
BOSTVIRONNOIS Jean	Tronel	AFFOUAGISTE	
ROUSSEL Chantal	Tronel	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
BEAUDOUX MONTCEBROUX			
PIROL Marcel	Beaudoux	AFFOUAGISTE	
VRAY Henri	Eyvant	AFFOUAGISTE	
VRAY Ludovic	Eyvant	AFFOUAGISTE	CHEF DE COUPE
FOUGEROUSE Jeanne	La Bertranderie	AFFOUAGISTE	
MAGNE Maurice	La Faye Furet	AFFOUAGISTE	
TOURNEBIZE Michel	La Faye Marchand	AFFOUAGISTE	
FOUGEROUSE Marie Laure	La Faye Marchand	AFFOUAGISTE	
JACOMELI Marc	La Faye Marchand	AFFOUAGISTE	
NIGON Gérard	La Faye Marchand	AFFOUAGISTE	
ARSAC Jérôme	Le clos de la Roue	AFFOUAGISTE	
TOURNEBIZE Mélanie	La Gorce	AFFOUAGISTE	
TOURNEBIZE Pierre	La Gorce	AFFOUAGISTE	
CREPET Cécile	La Gorce	AFFOUAGISTE	
FOUGEROUSE Yvonne	La Gorce	AFFOUAGISTE	

COUTURIER Yvon	La Ribbe	AFFOUAGISTE	
GUIRAL Eric	Le Jas d'Eyvant	AFFOUAGISTE	
BLANC Suzanne	Le Mas	AFFOUAGISTE	
DEJONCKEERE Genevieve	Le Mas	AFFOUAGISTE	
CHAPUT François	Le Patural	AFFOUAGISTE	
GRILLET David	Le Patural	AFFOUAGISTE	
CATEYSSON Thérèse	Les Sagnettes	AFFOUAGISTE	
ANDRE LAUTREY Catherine	Montcebourg	AFFOUAGISTE	INSCRIPTION
ANDRE Robert	Montcebourg	AFFOUAGISTE	RADIATION
CHAPET Michel	Montcebourg	AFFOUAGISTE	
ESTRADE Christophe	Montcebourg	AFFOUAGISTE	
FOUGEROUSE Henri	Montméal	AFFOUAGISTE	
ROCHETTE Daniel	Le Bost	AFFOUAGISTE	
DE BISCHOPP Loïc	Le Bost	AFFOUAGISTE	
BARNIAUDY Claude	Montcebourg	AFFOUAGISTE	

Objet : Participation des sections aux travaux du FL.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à une réunion avec les membres des sections en 2021, une participation financière de celles-ci a été validée conjointement à hauteur de 20 000€ pour les travaux du Foyer Logement.

- Participation section de Beauvoir : 2 000€
- Participation section de Chouzet : 5 000€
- Participation section de Crozet-Le Faud : 2 000€
- Participation section de Gagnaire : 3 000€
- Participation section de Gagnaire -Tronel : 2 000€
- Participation section de Tronel : 6 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les participations proposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Informations diverses :

- SMGF : nous sommes toujours en attente d'informations complémentaires de la Préfecture.
- Point sur l'eau : 2 sociétés ont candidaté pour la délégation de service public pour la distribution d'eau potable, Présentation des tableaux sur les rendements des captages d'eau depuis 2018 : ils présentent tous une nette baisse et on note que les captages cernés par les bois sont les moins pénalisés.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Georges MORISON.

